

COMMUNE DE VARENNES-LES-NARCY  
ARRETE MUNICIPAL N° 2024-57 AUTORISATION STATIONNEMENT TEMPORAIRE SUR  
DOMAINE PUBLIC HAMEAU DE SAINTE-HÉLÈNE

Le Maire de Varennes les Narcy,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la route

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8<sup>e</sup> partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande de l'entreprise ENEDIS l'électricité en réseau en date du 27 novembre 2024,

Considérant qu'en raison de travaux pour l'amélioration du réseau, l'entreprise sollicite le stationnement d'un camion groupe électrogène 250 Kva sur le domaine public, situé 4 rue des boulaies au hameau de Sainte Hélène,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Du 2 au 6 décembre 2024, l'entreprise ENEDIS l'électricité en réseau est autorisée à occuper le domaine public par le stationnement d'un camion groupe électrogène 250 Kva sis 4 rue des boulaies à proximité du poste HTA/BT – Hameau de Sainte Hélène.

**Article 2** : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise ENEDIS l'électricité en réseau.

**Article 3** : Le bénéficiaire de la présente autorisation sera tenu de maintenir en état de propreté les lieux occupés et notamment de rendre ceux-ci à la commune dans le même état que celui dans lequel ils se trouvaient à l'origine.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Varennes les Narcy et aux extrémités du chantier.

**Article 5** : Monsieur le Maire de la Commune de Varennes les Narcy est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6** : Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie.

Fait à Varennes-les-Narcy, le 28 novembre 2024

Le Maire,  
Alain BAUGET

